

## TYPES DE PRISE EN CHARGE

## FONCTIONNEMENT

RMA propose en fonction du besoin du chef d'entreprise

Une Aide sociale: mise en contact avec une assistante sociale

En cas de souffrance psychologique: mise en contact avec un psychologue RMA ou local

En cas d'état suicidaire: mise en contact avec un psychologue local du réseau APESA

### 1. Qui est concerné ?

Artisans, commerçants, dirigeants, professions libérales, agriculteurs ....

### 2. Que vise-t-on ?

Les difficultés psychologiques, isolement, dépression, risque suicidaire.

### 3. Qui détecte ?

Le réseau des sentinelles, conjoint, amis, médecins, institutions (TC, chambre consulaire, greffe, syndicats patronaux).

### 4. Que fait-on ?

Mise en relation avec une plateforme de suivi psychologique dans un délai de 24h du signalement. En fonction du diagnostic, il sera proposé au chef d'entreprise une assistance sociale ou un suivi individualisé de 3 à 5 séances par un praticien de proximité.



**Aide Psychologique aux Entrepreneurs en  
Souffrance Aigüe.**

**Jean-Pierre BRAURE, Président**

**Daniel LEFEBVRE, Vice-Président**

**Christine HAU, Secrétaire**

**Marion MICHAUX, Trésorière**

Mail : [apesa62bsm@gmail.com](mailto:apesa62bsm@gmail.com)

Adresse : 16 Rue de la Barrière St Michel CS  
40047 62201 Boulogne sur Mer

**Association reconnue d'intérêt général**

La prise en charge s'effectue sous 5 jours maximum après le 1<sup>er</sup> entretien téléphonique. Le chef d'entreprise peut bénéficier de 5 consultations gratuites.

APESA 62 BSM est une association créée à l'initiative du Tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer, son Greffe et un représentant des Mandataires Judiciaires pour venir en aide à des entrepreneurs en difficulté psychologique.



Ce dispositif a pour objet sur le ressort du Tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer.

1. **Apporter un appui psychologique.**
2. **Mettre en place toute formule adaptée pour détecter ces situations de souffrance morale.**
3. **Construire un dispositif en sélectionnant les professionnels pour pouvoir intervenir**
4. **Bâtir un réseau de sentinelles mobilisées et formées pour pouvoir assurer un contact et proposer l'intervention d'un professionnel de la santé.**
5. **Sensibiliser les professionnels ou les différentes instances du monde de l'entreprise à cette problématique et aux services mis en œuvre par l'association**

L'accès à ce dispositif sera gratuit pour le bénéficiaire et coutera +/- 350 euros par personne prise en charge.

## EN RESUME

